

Réservé Club :	Siffa	Date	Adhérent	Date	Attestation	à retourner
----------------	-------	------	----------	------	-------------	-----------------------------

Avec cette inscription, vous faites partie du vivier de bénévoles

Cochez cette case si vous ne souhaitez pas être sollicité pour participer
(mise en place, buvette, animation, transport)



**Entente Athlétique
Villefranche**
Stade Lemouton -
43, rue Mirabeau
69400 Villefranche -
Tél : 04-74-62-94-14

Portable : 06 63 37 20 03



PARTENAIRE DE VOTRE FORME



Athlétisme Calade Val de Saône
Athle.acvs@free.fr
<http://athle-acvs.fr>

INSCRIPTION ATHLE SANTE : SAISON 2024- 2025

Nom : Prénom : Sexe (M/F) :
Date naissance : Nationalité : Téléphone ☎
E-mail : (majuscules SVP) Tél portable 📱 :
Adresse : CP / Ville :
Date Certificat Médical : N° Adhésion/Licence :
Profession :

Entourez la ou les 2 plages horaires choisies

Marche Nordique (MN)	LUNDI MATIN		MERCREDI MATIN		SAMEDI MATIN
Lieu selon planning sur le Blog					
Remise en Forme (RM) (gymnase)	BELLEVILLE LUNDI SOIR	VILLEFRANCHE MARDI MIDI		VILLEFRANCHE JEUDI MIDI	
Condition Physique (CP) (stade)			BELLEVILLE MERCREDI SOIR		
Accompagnement Running (AR)		VILLEFRANCHE MARDI SOIR		VILLEFRANCHE JEUDI SOIR	

Blog Renaud JAILLARDON : <https://coachrenaud.athle-acvs.fr>

Tout dossier incomplet sera refusé - Il est à nous rendre avec les pièces suivantes :

Marche Nordique/Remise Forme/Cond. Physique :

Certificat médical de moins de 6 mois

OU

Accompagnement Running :

Parcours Prévention Santé de votre Espace
Personnel FFA

ET Une attestation de responsabilité civile vie privée

choisir → **Montant de l'adhésion annuelle :** 1 ou 2 séances/semaine **307€** à l'ordre de l'EAV
→ **Licence découverte 12 séances (durée : 4 mois maxi sans licence FFA) :** **160 €** à l'ordre de l'EAV
Pour pratiquer une 3^{ème} séance (ou +) par semaine rajouter 30 € par an pour chaque séance supplémentaire.

Faites un don et vous ferez des économies sur votre adhésion : lire attentivement les documents joints.

Concernant le règlement de l'adhésion - Si vous le souhaitez, il est possible de régler en **3 fois maximum sur 3 mois consécutifs** (par chèques bancaires libellés au nom de l'EA Villefranche, signés et datés du jour de la remise de l'adhésion, par exemple : remis en banque en septembre, octobre et novembre) et **LES COUPONS SPORTS ANCV UNIQUEMENT à concurrence de 100 €** par adhérent et par saison athlétique.

Je demande mon adhésion au Club EAV, pour la saison 2024/2025. Je m'engage à respecter et à me conformer au règlement intérieur.

J'abandonne mes droits à l'image et autorise l'EAV à les utiliser dans toutes les communications, internes ou externes du club, à des fins non commerciales. Si je refuse, je coche cette case

Fait à le

Signature

CERTIFICAT MEDICAL

[à retourner](#)

Je soussigné, Docteur : _____

Demeurant à : _____

Certifie avoir examiné ce jour M. / Mme / Melle : _____

Né(e) le : ____ / ____ / ____ Demeurant à : _____

Et n'avoir pas constaté, à ce jour, de contre-indication à la pratique de :

- * - l'athlétisme en compétition ou l'Athlé Running
- * - la Marche Nordique ou à la Condition Physique.

Je l'informe de l'obligation de déposer auprès de l'Agence Française de Lutte contre le Dopage (AFLD) une déclaration d'usage ou une demande d'Autorisation d'Usage à des fins thérapeutiques en cas d'utilisation, même ponctuelle, de produits susceptibles d'entraîner une réaction positive lors d'un contrôle antidopage.

Fait à _____, le ____ / ____ / ____

Cachet & Signature du médecin

*** Merci de bien vouloir cocher les disciplines choisies.**

*Ce certificat médical, établi par un médecin de leur choix, doit être délivré suivant la réglementation en vigueur et être **daté de moins de six mois** au moment de la demande de création ou de renouvellement.*



Entente Athlétique Villefranche
Stade Lemouton - 43, rue Mirabeau
69400 Villefranche - Tél : 04-74-62-94-14



Athlisme Calade Val de Saône
Athle.acvs@free.fr
<http://athle-acvs.fr>

Dons aux Associations - CERFA 11580*04 Article 200 du Code Général des Impôts (CGI)

L'administration fiscale autorise les adhérents, ou toutes personnes, à faire un don à une association sportive avec la possibilité de bénéficier d'une réduction d'impôt sur le revenu égale à 66 % de la valeur du don.

Dans ce cas, elle autorise l'association receveuse à accorder une réduction du prix de la cotisation à hauteur de 25 %, plafonnée à 60 €.

Exemple :

Pour un adhérent devant payer une cotisation de 307 € (prix d'une adhésion CAS) et faisant un don de 150 € la somme versée à l'association sera :

1^{er} chèque : cotisation : 247 € (307 - (25% de 305 = 76,75) plafonné à 60 €)
2^e chèque : don : 150 €
soit au total : **397 €**

Lors de sa déclaration d'impôts sur le revenu de l'année en cours, l'adhérent notera un don à association de 150 €. Il lui sera alors accordé une réduction d'impôt de 99 € (66 % de 150).

Au total, son adhésion lui reviendra à : 397 - 99 = **298 €**, soit **un gain global de 9 € pour lui et une recette supplémentaire de 90 € (395 - 307) pour l'association.**

Ces recettes supplémentaires vont permettre à votre club :

- 1 – d'optimiser la structure d'encadrement des athlètes (Formation des animateurs et des entraîneurs),**
- 2 – de permettre et de favoriser les déplacements en compétition de nos athlètes (championnats régionaux et nationaux),**
- 3 – de pouvoir maintenir les emplois des salariés du club.**

	2ème chèque			1er chèque			
Type Adhésions	Si vous faites un Don de :	Le club vous fait une Réduction de :	Prix licence original	Vous payez donc l'adhésion à :	Votre Réduction d'impôts est de	Soit un coût Total adhérent	Soit Bénéfice adhérent
Santé Loisir	150,00 €	60,00 €	307,00 €	247,00 €	99,00 €	298,00 €	9,00 €
Compétition	135,00 €	56,00 €	227,00 €	171,00 €	89,10 €	216,90 €	10,10 €
Renouvellement Santé loisirs	150,00 €	60,00 €	279,00 €	219,00 €	99,00 €	270,00 €	9,00 €
Renouvellement Santé loisirs 5 ans	150,00 €	60,00 €	251,00 €	191,00 €	99,00 €	242,00 €	9,00 €
Renouvellement Compétition	100,00 €	42,00 €	170,00 €	128,00 €	66,00 €	162,00 €	8,00 €

Merci de votre aide.

Le Bureau de l'EAV.

Numéro d'ordre du reçu

Organisme bénéficiaire des dons et versements

Nom ou dénomination : Entente Athlétique de Villefranche

Numéro SIREN ou RNA¹ : 341 620 128

Adresse :

N° 43 Rue rue Mirabeau

Code postal 69400 Commune VILLEFRANCHE SUR SAONE

Pays : FRANCE

Objet : La pratique de l'athlétisme sous toutes ses formes

Cochez la case concernée² :

<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Œuvre ou organisme d'intérêt général ayant un caractère philanthropique, éducatif, scientifique, social, humanitaire, sportif, familial, culturel ou concourant à la mise en valeur du patrimoine artistique, à la défense de l'environnement naturel ou à la diffusion de la culture, de la langue et des connaissances scientifiques françaises :</p> <p>Précisez si vous êtes :</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Association loi 1901</p> <p><input type="checkbox"/> Association ou fondation reconnue d'utilité publique par décret en date du/...../..... publié au Journal officiel du/...../..... ou association située dans le département de la Moselle, du Bas-Rhin ou du Haut-Rhin dont la mission a été reconnue d'utilité publique par arrêté en date du/...../.....</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Fondation universitaire ou fondation partenariale mentionnées respectivement aux articles L.719-12 et L.719-13 du code de l'éducation</p> <p><input type="checkbox"/> Fondation d'entreprise</p> <p><input type="checkbox"/> Musée de France</p> <p><input type="checkbox"/> Organisme sans but lucratif fournissant gratuitement une aide alimentaire ou des soins médicaux à des personnes en difficultés ou favorisant leur logement</p> <p><input type="checkbox"/> Communes, syndicats intercommunaux ou mixtes de gestion forestière, groupements syndicaux forestiers visés au f ter du 1 de l'article 200 du CGI.</p> <p><input type="checkbox"/> Autres (précisez³).....</p>
<input type="checkbox"/>	Association culturelle et établissement public reconnu d'Alsace-Moselle
<input type="checkbox"/>	Fonds de dotation
<input type="checkbox"/>	Association d'intérêt général exerçant des actions concrètes en faveur du pluralisme de la presse, par la prise de participations minoritaires, l'octroi de subventions ou encore de prêts bonifiés à des entreprises de presse
<input type="checkbox"/>	Etablissement d'enseignement supérieur ou d'enseignement artistique public ou privé, d'intérêt général, à but non lucratif
<input type="checkbox"/>	Etablissement d'enseignement supérieur consulaire prévu à l'article L.711-17 du code de commerce
<input type="checkbox"/>	Organisme agréé ayant pour objectif exclusif d'accorder des aides financières ou de fournir des prestations d'accompagnement à des petites et moyennes entreprises
<input type="checkbox"/>	Organisme public ou privé dont la gestion est désintéressée et qui a pour activité principale la présentation au public d'œuvres dramatiques, lyriques, musicales, chorégraphiques, cinématographiques, audiovisuelles et de cirque ou l'organisation d'expositions d'art contemporain
<input type="checkbox"/>	Fondation du patrimoine ou fondation ou association reconnue d'utilité publique qui subventionnent des travaux sur des monuments historiques dans le cadre de conventions prévues à l'article L. 143-2-1 et L 143-15 du code du patrimoine. Le cas échéant, date de l'agrément par le ministre chargé du budget :/...../.....
<input type="checkbox"/>	Organisme ayant pour objet la sauvegarde, contre les effets d'un conflit armé, des biens culturels mentionnés à l'article 1er de la Convention du 14 mai 1954 pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé

¹ Pour les associations inscrites d'Alsace-Moselle, numéro d'inscription au registre des associations du Tribunal judiciaire ou de proximité.

² ou n'indiquez que les renseignements concernant l'organisme

³ Collectivités locales, État, GIP....

<input type="checkbox"/>	Etablissement de recherche public ou privé, d'intérêt général, à but non lucratif
<input type="checkbox"/>	Entreprise d'insertion ou entreprise de travail temporaire d'insertion (articles L. 5132-5 et L. 5132-6 du code du travail)
<input type="checkbox"/>	Association intermédiaire (article L.5132-7 du code du travail)
<input type="checkbox"/>	Ateliers et chantiers d'insertion (article L.5132-15 du code du travail)
<input type="checkbox"/>	Entreprises adaptées (article L.5213-13 du code du travail)
<input type="checkbox"/>	Agence nationale de la recherche (ANR)
<input type="checkbox"/>	Groupement d'employeurs pour l'insertion et la qualification mentionné à l'article L.1253-1 du code du travail
<input type="checkbox"/>	Association reconnue d'utilité publique de financement et d'accompagnement de la création et de la reprise d'entreprises
<input type="checkbox"/>	Organisme établi dans un Etat membre de l'Union européenne autre que la France ⁴ poursuivant des objectifs et présentant des caractéristiques similaires aux organismes précités. Le cas échéant, date de l'agrément/...../.....

Donateur

Nom : **Prénoms :**

Adresse :

N° Rue

Code postal Commune

Pays :

Le bénéficiaire reconnaît avoir reçu des dons et versements ouvrant droit à réduction d'impôt d'un montant de⁵ :

Euros Somme en toutes lettres :

Date du versement ou du don :/...../.....

Le bénéficiaire certifie sur l'honneur que les dons et versements qu'il reçoit ouvrent droit à la réduction d'impôt prévue à l'article ⁶ :

200 du CGI

978 du CGI

Forme du don :

Acte authentique

Acte sous seing privé

Déclaration de don manuel

Autres

Nature du don⁷ :

Numéraire

Titres de sociétés cotés

Abandon exprès de revenus ou de produits

Frais engagés par les bénévoles, dont ils renoncent expressément au remboursement

Autres (précisez)⁸ :

En cas de don en numéraire, mode de versement du don :

Remise d'espèces

Chèque

Virement, prélèvement, carte bancaire

Date et signature

...../...../.....

⁴ Ou en Norvège, Islande ou Liechtenstein.

⁵ Pour les dons de titres de sociétés cotées et les dons en nature, mentionnez la valeur du don.

⁶ L'organisme bénéficiaire peut cocher une ou plusieurs cases, étant entendu que la fraction du montant donné qui ouvre droit pour son auteur à la réduction d'IFI prévue à l'article 978 du CGI ne peut ouvrir droit à la réduction d'IR prévue à l'article 200 du CGI et inversement.

En application de l'article L. 80 C du livre des procédures fiscales, il peut demander à l'administration s'il relève de l'une des catégories d'organismes mentionnées à l'article 200 du code général des impôts.

Il est rappelé que le fait de délivrer sciemment des documents permettant à un contribuable d'obtenir indûment une réduction d'impôt entraîne l'application de l'amende prévue à l'article 1740 A du code général des impôts.

⁷ La réduction d'IFI ne s'applique qu'aux dons en numéraire et aux dons en pleine propriété de titres de sociétés cotées.

⁸ Exemple : dons en nature.